COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

CRCM121217

--00000--

1 - PV séance du 12 octobre 2017 =

Mme Hareux (page 91) ne regrette pas son intervention à l'encontre de la déchetterie où ont été signalés des dysfonctionnements.

M. Dupuis signale une interversion au niveau des procurations : c'est Mme Ménétrier qui lui avait donné procuration puisqu'elle est arrivée après l'ouverture de la séance. D'autre part, il demande si la Croix Rouge a confirmé laisser son antenne à Rue : oui, les marchés sont lancés, les travaux commenceront en janvier. Adopté à l'unanimité.

PV séance du 19 octobre 2017 =

M. Dupuis demande où seront les bureaux des agents de l'OT repris au 1/1/2018 dans le personnel communal ? Ils resteront physiquement à la même place. Il signale que les pages 98 et 99 manquent au PV. Adopté à l'unanimité.

2 - PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'agents recenseurs et nomination d'un coordonnateur communal

La période de collecte des informations pour le recensement est fixée du <u>8 Janvier au 17 Février 2018</u> sur le territoire de la commune. Il est nécessaire de procéder à la nomination d'un coordonnateur communal (agent administratif) et le recrutement de 6 agents recenseurs. Une dotation de l'Etat permettra de rémunérer le coordonnateur et les 6 agents recenseurs qui seront choisis.

20 POUR

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire (2018-2021)

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL - Risques garantis : TAUX: 6.53 %

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public - Risques garantis : TAUX : 0.95 %

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise

10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

21 POUR

Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Le taux de l'IFSE est de 60 % e le CI de 40 %. Ces taux ont été validés par le comité technique le 6/12/2017.

Pour RUE, il est retenu 25 % du montant plafond maxi du RIFSEEP de la fonction publique d'Etat. Seuls les agents de la police municipale ne sont pas concernés.

21 POUR

3 - URBANISME

Droit de préemption urbain : terrains de Mme Dufossé situés 19 rue du Marais

M. le Maire propose que la commune fasse valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien immobilier (cadastré sous les références AX 109, 110, 114, 116, 245, 190 et 192 pour une surface totale de 11 178 m²) et d'en faire l'acquisition au tarif indiqué par le vendeur, soit 180.000 € hors frais de notaire augmenté d'une commission de 9.000 € TTC au moment de la vente.

21 POUR

AJOUT -

Droit de préemption urbain : terrains de M. Spillebout situés route d'Arry

M. le Maire propose donc que la commune fasse valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien immobilier (cadastré sous les références AW 197 et AW 198 pour une surface totale de 1 654 m²) et d'en faire l'acquisition au tarif indiqué par le vendeur, soit 25 .000 € hors frais de notaire.

21 POUR

M. le Maire précise que ces opérations seront financées par emprunts.

4 - FINANCES

Demande de subvention complémentaire de l'OTSI

Attribution d'un montant de 3 500 €, afin de terminer l'année 2017 et clôturer les comptes de l'association.

21 POUR

211001

Demande de subvention de l'association sportive du collège du Marquenterre

Participation au financement d'un séjour à la montagne pour 13 élèves ruens à hauteur de 20 € par élève, soit 260 € pour l'ensemble des élèves.

M. le Maire propose de statuer CONTRE l'attribution de cette subvention, la commune n'ayant pas vocation à subventionner les établissements du second degré.

13 POUR 8 CONTRE (Dupuis, Ménétrier, Hareux, Graveline, Loy, Savoye, Mas, Hocquinghem).

DM n° 3 budget communal

Concerne notamment les opérations : éclairage public terrain pétanque et impasse brûlée, chaudière école de musique, branchements individuels GRDF à la gendarmerie, réfection toiture maison 4 rue du Bastion, borne incendi Grand Voyeul, supports vélos, matériels, équipements divers et aménagement cour de la salle Henry Dunant.

21 POUR

Admission non-valeur budget Commune

Pour 49.42 €

21 POUR

Créances éteintes budget Eau et Assainissement

Pour 10.30 €

21 POUR

Création régie Patrimoine

M. le Maire propose la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus d'entrée au musée des frères Caudron, du produit des visites guidées individuelles ou de groupes et de la vente des produits dérivés, à partir du 1^{er} janvier 2018.

21 POUR

AJOUT -

Chapelle du Saint-Esprit : Protection pigeons

La maintenance du système électro-répulsif installé sur la chapelle du Saint-Esprit est confié à l'entreprise Clean Pigeon, basée à Montlhéry (91310), pour une durée de trois ans (2017-2019).

Un premier constat avait été effectué en mai 2017 présentant le mauvais état des câbles électroniques apposés sur la façade depuis 2005. Un nouveau constat a été effectué après l'orage de grêles du 6 juillet 2017, celui-ci a démontré le décrochement de 3 ensembles de barrettes électro-répulsives.

Les travaux d'entretien correspondant sont à réaliser pour un coût défini par l'entreprise Clean pigeon s'élevant à 10 699,50 € HT soit 12 839.40 € TTC. La DRAC subventionne à hauteur de 40 % = 4 279.80 €, reste à charge de la Commune 6 419.70 € HT + TVA 2 139.90 €.

21 POUR

Chapelle du Saint Esprit : travaux d'entretien

Suite aux désordres provoqués par l'orage de grêles survenu le 6 juillet 2017 sur la chapelle du Saint-Esprit, les travaux suivants s'imposent :

- réparation des deux fenêtres sud (vitraux et grillage) : 5 707,72 € HT,
- remplacement de 150 ardoises sur toitures réparation de gouttière demi-ronde en zinc et descentes d'eaux pluviales : 5 332,50 € HT,
- réparation de main-courantes sur balustrades nord : 10 702,92 € HT.

La grande porte d'entrée en bois de la chapelle qui est en mauvais état nécessite elle, soit une finition à la gomme laque, soit à la cire : 3 160,00 € HT.

Le coût défini de l'ensemble de ces travaux est de 24 903,14 € HT, soit 29 883.76 € TTC. La DRAC subventionne à hauteur de 40 % = 11 953.50 €. Le reste à charge pour la commune serait de 17 930.26 € + TVA 4 980.62 € mais un part de remboursement assurance reste à définir.

21 POUR

5 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Questions du groupe Hareux/Graveline :

Question n° 1

Il y a un mois, nous avons posé quelques questions par courrier électronique, n'ayant pas obtenu de réponses, nous les réitérons : quand y aura-t-il une commission traitant du bilan des astreintes du personnel technique ? M. le Maire indique qu'un premier bilan des astreintes a été effectué en comité technique le 6 décembre dernier. Il propose une commission des finances le 15 janvier à 18 h.

Question n° 2

Dans un désir de transparence et d'équité, nous avions demandé l'élaboration d'un questionnaire simple et précis à remplir par les associations qui sollicitent des subventions, des prêts de locaux, du matériel et la mise à disposition de personnel communal. A ce jour : rien. Il existe un Cerfa qui sera mis à disposition des associations pour régler cette question.

Question nº 3

Avez-vous désigné un commissaire aux comptes que l'association de l'Harmonie municipale/Ecole de musique vous avait demandé ? Non, pas encore. Cela sera fait après la clôture des comptes de fin d'année.

Question nº 4

Le RIFSEEP va être mis en place pour les nouveaux personnels concernés; les entretiens qui s'imposent sont-ils effectués? Non pas encore. Les fiches de poste doivent être validées par le comité technique, viendront ensuite les entretiens par le supérieur hiérarchique, puis la prise d'arrêtés individuels.

Questions du groupe Dupuis/Ménétrier/Regnier:

Question nº 1 - Salle Henri Dunant - Equipment en WIFI

Comme vous le savez, de plus en plus d'activités nécessitent un accès WIFI pour assurer des animations ou recueillir des informations sur le WEB. C'est le cas notamment pour l'Association Vivre à Rue Baie de Somme : Les 3 petits points. Pouvez-vous prévoir un équipement WIFI pour les salles sur le site Henri Dunant ? Oui cela sera prévu

Question n°2 -

Demande d'intervention auprès de l'opérateur télécom gérant l'antenne de télécommunications au lieu-dit Petit St Jean, une antenne de télécommunications a été implantée. Ce site est protégé par une clôture mais la porte d'accès aux installations a été probablement dérobée. Il subsiste donc un risque de pénétration notamment des enfants qui pourraient s'électrocuter au contact des installations électriques.

Je vous prie donc de bien vouloir intervenir auprès de l'opérateur Télécom pour qu'il prenne les mesures nécessaires. Les services techniques vont prendre contact avec l'opérateur.

Question n°3 – Chemin de Saint Jean

Une réfection importante de la chaussée a été engagée avec un diagnostic des traversées. La plupart de celles-ci ont été régénérées .Il subsiste des fossés de rétention côté gauche en allant vers Larronville qui n'ont pas d'exutoire. Pouvez-vous envisager la création d'au moins 2 traversées supplémentaires après l'accès aux Haras du Marquenterre et l'autre devant la propriété de M. Serge Gourlain ? Il convient, avant d'envisager la demande que certains fossés soient entretenus par les intéressés. Les services techniques iront sur place pour améliorer la situation.

Question n°4 -Centre des finances publiques

Comme vous le savez, la fonction de Comptable des communes et de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre nécessite des déplacements fréquents avec donc le besoin de stationner un véhicule à proximité du centre des finances. Pouvez-vous matérialiser une place de parking réservée au Comptable notamment du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 ? demande non applicable.

Trésorerie au 12 décembre 2017 = 3 869 445 ,24 €

Remerciements deuil M. Serge Mouillard, M. François Fouques Duparc.

Remerciements Mme Picandet concernant cérémonie pour le cimetière.

M. le Maire informe qu'il fait partie de la commission régionale pour le classement des objets et mobiliers, notamment des statues, peintures et la cloche du Beffroi. Ce classement permettra des subventions de la DRAC à hauteur de 60 %. C'est une reconnaissance du patrimoine Ruen et des efforts faits depuis de nombreuses années.

Le concours des villes et villages fleuris 2017 a décerné « 1Fleur » à la commune : félicitations aux élus en charges du dossier et des services techniques qui s'investissent sur le terrain.

Réception d'un groupe d'étudiants de l'UPJV d'Amiens en licence professionnelle qui vont faire une étude du territoire et donner des pistes pour le mettre en valeur et développer l'aspect touristique.

Point sur les dégâts causés par les grêles le 6 juillet sur les 21 bâtiments avec un chiffrage bâtiment par bâtiment qui au global oscille entre 905 186.33 € et 999 597.30 € selon la variante choisie pour l'amiante.

Le contrat d'assurance de la commune permet un remboursement à hauteur de 83 %; une avance de 350 000 € est demandée pour commencer les travaux. Tout devra être fait dans les 19 mois à venir. Le lancement des marchés se fera mi-janvier, par lot, pour un commencement des travaux en mars probablement. Il remercie tous les agents qui ont contribué à faire cet état des lieux qui a et va nécessiter de nombreuses heures sur le terrain et dossiers administratifs.

SEANCE LEVEE A 23 H 15

